In Extenso

ESPACE FEMME GENEVIEVE D.
Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 34 place des Afforêts
74800 LA ROCHE SUR FORON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Expertise comptable

Juridique

Conseil social

ESPACE FEMME GENEVIEVE D.
Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 34 place des Afforêts
74800 LA ROCHE SUR FORON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

ESPACE FEMME GENEVIEVE D.

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

34 Place des Afforêts

74800 LA ROCHE SUR FORON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons

procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marnaz, le 31 mai 2023

Le commissaire aux comptes

In Extenso Mont Blanc

Marylène PALETTE

Associée

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Bilan Actif

		31/12/2022		31/12/2021
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	102 911,09	65 663,22	37 247,87	37 862,95
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 978,91		4 978,91	4 978,91
TOTAL (I)	**107 890,00**	**65 663,22**	**42 226,78**	**42 841,86**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	144 688,03		144 688,03	130 866,08
Autres créances	56 153,67		56 153,67	37 475,74
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	223 068,04		223 068,04	237 995,01
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	8 970,47		8 970,47	8 210,89
TOTAL (II)	**432 880,21**		**432 880,21**	**414 547,72**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**540 770,21**	**65 663,22**	**475 106,99**	**457 389,58**
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an			4 978,91	4 978,91
(3) dont à plus d'un an				

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : -acceptés par les organes statutairement compétents -autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

IN EXTENSO MONT-BLANC
SAS d'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Au capital de 213 000 Euros
300 rue des Peupliers 74460 MARNAZ
Siret 806 620 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	179 073,26	166 185,93
	Report à nouveau		(18,00)
	Résultat de l'exercice	(65 239,92)	4 176,61
	Total des fonds propres	**113 833,34**	**170 344,54**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	21 570,51	15 458,05
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	**21 570,51**	**15 458,05**
	Total des fonds associatifs	**135 403,85**	**185 802,59**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	2 018,51	64 747,23
	Sur dons manuels affectés	13 915,00	27 441,76
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**15 933,51**	**92 188,99**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 147,60	900,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 112,99	38 665,15
	Dettes fiscales et sociales	257 509,04	139 782,85
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		50,00
	Total des dettes	**323 769,63**	**179 398,00**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**475 106,99**	**457 389,58**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(65 239,92)	4 176,61
(1)	Dont à moins d'un an	323 769,63	179 398,00
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ENGAGEMENTS DONNES

IN EXTENSO MONT-BLANC
ET DE CONSEIL SARL AUX COMPTES
74360 MARNAZ
- APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Compte de Résultat

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	308 263,38	270 512,75
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	579 404,00	570 417,27
	Dons	6 830,12	15 375,00
	Cotisations	840,00	540,00
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		800,00
	Autres produits	47 680,39	44 858,07
	Total des produits d'exploitation	**943 017,89**	**902 503,09**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	247 432,32	214 498,76
	Impôts, taxes et versements assimilés	36 145,76	26 671,30
	Rémunération du personnel	581 327,46	429 686,90
	Charges sociales	197 942,27	167 541,81
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 483,08	14 594,72
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	4 373,59	3 162,12
	Total des charges d'exploitation	**1 081 704,48**	**856 155,61**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**(138 686,59)**	**46 347,48**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	63,37	30,29
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**63,37**	**30,29**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**(138 623,22)**	**46 377,77**
	Produits exceptionnels	6 019,54	6 225,70
	Charges exceptionnelles	148,00	1 329,41
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**5 871,54**	**4 896,29**
	Impôts sur les sociétés	15,00	7,00
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	67 526,76	21 734,55
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		68 825,00
	TOTAL DES PRODUITS	**1 016 627,56**	**930 493,63**
	TOTAL DES CHARGES	**1 081 867,48**	**926 317,02**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(65 239,92)**	**4 176,61**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**	**11 031,00**	**16 918,00**
	Bénévolat	4 623,00	6 118,00
	Prestations en nature	6 408,00	10 800,00
	Dons en nature		
	CHARGES	**11 031,00**	**16 918,00**
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	6 408,00	10 800,00
	Personnel bénévole	4 623,00	6 118,00

IN EXTENSO MONT-BLANC
SARL D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Au capital de 20 000,00 Euros
390 rue des Fondaux 74400 MARIGNY
Siret 808 620 144 00120 - APE 6220 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Règles et Méthodes Comptables

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 475 107 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 1 016 628 euros et un total **charges** de 1 081 867 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -65 240 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels, établis par le Conseil d'Administration.

1. Règles Générales

Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe « Changement de méthodes, d'estimations et de modalités d'applications » ;
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association Espace Femmes Geneviève D. est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable étant donné qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice certains critères caractérisant sa taille (total du bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

Changements de méthodes, d'estimations et de modalités d'applications

Néant

Informations à caractère fiscal

L'association s'est toujours considérée comme exonérée des impôts commerciaux compte tenu de ses activités d'utilité sociale et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

Une procédure de rescrit fiscal a été engagée par l'association auprès des services fiscaux au mois d'octobre 2010. L'association a été reconnue d'intérêt général pour l'administration fiscale en décembre 2010. Depuis cette date, l'association peut délivrer aux particuliers et aux entreprises leur faisant un don, un justificatif (reçu fiscal) leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts.

En septembre 2021, une nouvelle démarche de rescrit fiscal a été engagée par l'assocation aurpès de l'administration fiscale afin de s'assurer que les nouvelles modalités de financement du Conseil Départemental, sous la forme de marché publics, ne remettaient pas en cause la situation fiscale de l'association. Par courrier du 15/12/2021, l'Administration Fiscale a, de nouveau, confirmé que les activités de l'association ne relèvent pas des impôts commericaux. Elle confirme également que l'association est considérée comme un organisme d'intérêt général au caractère social au sens des articles 200 et 238 bis du CGI et peut délivrer aux donateurs des reçus fiscaux ouvrant droit aux réductions d'impôts prévues en matière de dons.

2. Principales règles et méthodes comptables appliquées

Immobilisations incorporelles et corporelles

Cf. Partie 3 – Tableaux de l'actif immobilisé

Règles comptables relatives à la définition, a la valorisation et la dépréciation des actifs :

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

IN EXTENSO MONT-BLANC
SAS D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MARNAZ

Règles et Méthodes Comptables

Absence d'immobilisations décomposables :

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues :

L'association ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable et n'ayant pas d'immobilisations décomposables, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les stocks de produits finis, de matériaux et fournitures sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances

Cf. Partie 3 - Tableaux Etat des créances

Principalement, nous relevons :

Le poste « Autres immobilisations financières » : il s'agit principalement des cautions versés pour les locaux et logements des résidentes.

Le poste « Fournisseurs débiteurs » : Il s'agit surtout des factures d'achats réglées au 31/12/2022, mais concernant des dépenses qui sont rattachées à l'exercice suivant.

Le poste « Autres Créances » : Il regroupe les participations des résidentes et les subventions d'exploitation non encore encaissées au 31/12/2022 mais concernant des recettes qui sont rattachées à l'exercice clos.

Dettes

Cf. Partie 3 - Tableaux Etat des dettes

Principalement, nous relevons :

Le poste « Dettes fournisseurs » qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31/12/2022 et les factures fournisseurs non reçues, mais qui concernent des dépenses qui sont à rattacher à l'exercice clos.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » - Il s'agit principalement des cotisations sociales du dernier trimestre non encore réglées au 31 décembre, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées.

Dépréciation inscrites au bilan

Cf. Partie 3 - Tableaux Provisions pour dépréciation

Les dépréciations de l'actif : Au 31/12/2022, aucune provision de cette nature n'était à constater.

EN EXTENSO MONT-BLANC
SAS D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Au capital de 2.000.000 Euros
327 rue des Pupilles 74460 MARNAZ
Siret 808 620 144 00190 - APE 6920 Z

Règles et Méthodes Comptables

Les provisions inscrites au passif (provision pour risques et pour charge) : Au 31/12/2022, aucune provision de cette nature n'était à constater.

Fonds dédiés

Cf. Partie 3 - Tableaux de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en diminution des produits « subventions d'exploitation » et au passif du bilan en « fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », à défaut par un compte de passif autorisé à cette affectation.

Un tableau en partie 3 de cette annexe détaille les fonds dédiés et les mouvements constatés au cours de l'exercice clos le 31/12/2022.

Traitement des conventions de financement

Cf. Partie 3 – Tableau de variation des fonds associatifs - Suivi des fonds dédiés - Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation : Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :
- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (cf. § précédent).

Les subventions d'investissement : Par l'analyse des dispositions de la convention de financement ou à défaut en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue :

- *Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association*

Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles alors que l'association n'a pas d'obligation de renouveler ces biens. Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés. Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.

- *Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association*

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Contributions volontaires

Cf. Partie 3 - Tableaux des contributions volontaires

L'Association s'appuie, pour mener ses actions, sur des bénévoles (participation aux organes directeurs, aux ateliers, participation aux actions politiques, mise à disposition de locaux...).

Ces contributions volontaires effectuées à titre gratuit ont été valorisées sur l'ensemble des biens et services. Elles n'ont pas été comptabilisées néanmoins font l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe.

Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite :
Ils ne sont pas comptabilisés dans les comptes de l'association.
Pour l'effectif non cadre et cadre, ils ne sont pas évalués car s'avèrent non significatifs.

Engagements reçus : Néant

Effectif :
- Effectif moyen en 2022 : 12,53 salariés

IN EXTENSO MONT-BLANC
SARL D'EXPERTISE COMPTABLE
ET D'ORDRE INTERNATIONAL AUX COMPTES
74960 MARNAZ
Tél 05 020 144 00170 - APE 6920 Z

Règles et Méthodes Comptables

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (Article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006) :
- Rémunérations brutes : 109 486 euros
- Avantages en nature : Néant

Honoraires des commissaires aux comptes :
- Contrôle légal des comptes : 3 849 euros

Comptabilisation des dons, legs et parrainages

Les dons regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds privés quelles qu'en soient les destinations. Tous les produits des dons privés sont rattachés à l'exercice en fonctions de leur date de paiement effectif, ou en fonction de l'année fiscale de rattachement quand le don a été envoyé avant la date de clôture de l'exercice.

Dons collectées en France :
- Dons manuels : 6 830 euros
- Mécénats d'entreprise : Néant

3. Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat

Détail des durées d'amortissements des immobilisations :

Nature des biens immobilisés	Durée
Agenct instal arve	de 5 à 10 ans
Agenct instal la roche	10 ans
Materiel de transport	de 3 à 5 ans
Materiel de bureau et materiel informatique	de 2 à 10 ans
Mobilier hebergement arve	de 2 à 5 ans
Mobilier hebergement annecy	de 4 à 5 ans
Mobilier lieu ressources	de 4 à 5 ans
Mobilier "ecoute"	de 4 à 5 ans
Materiel et outillage arve	de 4 à 5 ans

4. Evènements postérieurs à la clôture

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des associations est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restriction en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.
Compte tenu de la date de ces évènements, sans lien direct avec la situation à la clôture de l'exercice 2021, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces évènements.

EM EXPERTISE MONT-BLANC
SARL D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Au capital de 20.000 Euros
[illegible] 74960 MARNAZ
SIRET 808 620 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Viremt p.à p.	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2022
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	11 549,52		12 032,00			23 581,52
	Matériel de transport	58 956,53					58 956,53
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 487,04		1 836,00		1 950,00	20 373,04
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**90 993,09**		**13 868,00**		**1 950,00**	**102 911,09**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 978,91		983,24		983,24	4 978,91
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**4 978,91**		**983,24**		**983,24**	**4 978,91**
	TOTAL	**95 972,00**		**14 851,24**		**2 933,24**	**107 890,00**

IN EXTENSO MONT-BLANC
ET DE TENUE DES COMPTES
74940 MARNAZ
SIRET 306 620 144 00190 - APE 6920 Z

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	10 890,62	1 263,70		12 154,32
	Matériel de transport	26 959,48	10 480,62		37 440,10
	Matériel de bureau, mobilier	15 280,04	2 738,76	1 950,00	16 068,80
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**53 130,14**	**14 483,08**	**1 950,00**	**65 663,22**
	TOTAL	**53 130,14**	**14 483,08**	**1 950,00**	**65 663,22**

IN EXTENSO MONT-BLANC
CAS DE PERSONNES COMPTABLE
ET DE CONSEIL AUX ACTES COMPTES
Adresse de siège : 1 place
390 rue des Peupliers 74650 CHAVANAZ
Siret 418 620 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 978,91	4 978,91	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	144 688,03	144 688,03	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	56 153,67	56 153,67	
	Charges constatées d'avance	8 970,47	8 970,47	
	TOTAL DES CREANCES	**214 791,08**	**214 791,08**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 147,60	1 147,60		
	Fournisseurs et comptes rattachés	65 112,99	65 112,99		
	Personnel et comptes rattachés	151 553,69	151 553,69		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 498,35	84 498,35		
	Impôts sur les bénéfices	15,00	15,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	21 442,00	21 442,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**323 769,63**	**323 769,63**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 700,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 452,40			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

IN EXTENSO MONT-BLANC
SAS D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Au capital de 250.000 Euros
370 rue des Peupliers 74460 MARNAZ
SIRET 818 620 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	166 185,93	12 887,33		179 073,26
Report à nouveau	(18,00)		(18,00)	
Résultat de l'exercice	4 176,61		4 176,61	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	15 458,05	12 032,00	5 919,54	21 570,51
Provisions réglementées				
TOTAL	**185 802,59**	**24 919,33**	**10 078,15**	**200 643,77**

IN EXTENSO MONT-BLANC
SAS D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Au capital de 350 000 Euros
370 rue des Peupliers 74460 MARNAZ
Siret 885 620 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés					
Fonds dédiés CHS		10 747,23	8 728,72		**2 018,51**
Fonds dédiés DDETS Crédit Pauvreté		54 000,00	54 000,00		
	TOTAL	**64 747,23**	**62 728,72**		**2 018,51**

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels					
DONS MANUELS		7 000,00	7 000,00		
DONS POUR SOUTIEN FONDATION DES FEMMES		10 000,00			10 000,00
DONS SECOURS FEMMES		6 248,80	6 248,80		
DONS PREVENTION		3 915,00			3 915,00
DONS SALEVE LOGEMENT FEMMES ET FNSF		277,96	277,96		
	Total	27 441,76	13 526,76		13 915,00
Legs et donations					
	Total				
	TOTAL	**27 441,76**	**13 526,76**		**13 915,00**

IN EXTENSO MONT-BLANC
SAS D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Au capital de 37 000,00 Euros
390 rue des Pesphers 74160 MARCLAZ
Siret 606 620 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager début de l'exerci	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réal sur nouvelles res affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				

IN EXTENSO MONT-BLANC
SAS EXPERTISE COMPTABLE
ET DE CONSEILS AUX COMPTES
Agrément du 24/07/2001 Ecrit
300 rue des Peupliers 74460 MARNAZ
Siret 408 820 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Bénévolat		
Engagement à titre bénévole (détail dans le rapport de gestion)	4 623,00	6 118,00
	4 623,00	6 118,00
Prestations en nature		
Local d'accueil de Gaillard Local d'accueil mis à disposition par la Mairie d'Annecy (non chiffré dans la convention) Appartement T4 mis à disposition par la Mairie de Bonneville (non chiffré dans la convention) Appartement T2 mis à disposition par la Mairie de St Julien en Genevois (non chiffré dans la convention) Appartement T5 mis à disposition par la Mairie d'Annecy (non chiffré dans la convention)	6 408,00	10 800,00
	6 408,00	10 800,00
Dons en nature		
Total	**11 031,00**	**16 918,00**

Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		
Local d'acceuil de Gaillard Local d'accueil mis à disposition par la Mairie d'Annecy (non chiffré dans la convention) Appartement T4 mis à disposition par la Mairie de Bonneville (non chiffré dans la convention) Appartement T2 mis à disposition par la Mairie de St Julien en Genevois (non chiffré dans la convention) Appartement T5 mis à disposition par la Maire d'Annecy (non chiffré dans la convention)	6 408,00	10 800,00
	6 408,00	10 800,00
Prestations		
Personnel bénévole		
Engagement à titre bénévole (détail dans le rapport de gestion)	4 623,00	6 118,00
	4 623,00	6 118,00
Total	**11 031,00**	**16 918,00**

IN EXTENSO MONT-BLANC
SAS
ET DE
Au capital de
390 rue des Peupliers 74940 MARNAZ
Siret 606 620 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		**168 681**
Autres créances clients		**121 581**
CLIENTS PRODUITS A ETABLIR	121 581	
Autres créances		**47 100**
PRODUITS A RECEVOIR	47 100	

IN EXTENSO MONT-BLANC
SAS
ET DES COMPTES
390 rue
Siret 806 620 144 00190 - APE 6920 Z

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**104 300**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**38 409**
FOURNISEURS FACT. NON PARVENUE	38 409	
Dettes fiscales et sociales		**65 891**
PROVISION CONGES A PAYER	40 937	
CHARGES SOC SUR PROV.CP	20 493	
FORMATION CONTINUE A PAYER	4 461	

IN EXTENSO MONT-BLANC
Siret 805 620 144 00190 - APE 6920 Z

ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			8 970
		8 970	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		8 970

IN EXTENSO MONT-BLANC
Siret 808 620 144 00190 - APE 6920 Z

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			15 934
		15 934	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
	TOTAL		15 934

Drôme Ardèche

Aubenas
Guilherend Granges
Montélimar
Portes-lès-Valence
Privas
Romans-sur-Isère
Valence

Isère

Grenoble
La Côte Saint André
Meylan
Moirans
Saint-Etienne-de-st-Geoirs
Roussillon
Salaise-sur-Sanne

Savoie

Aix-les-Bains
Albertville
Bourg-Saint-Maurice
Chambéry
Val d'Isère

Haute-Savoie

Annecy
Arâches-la-Frasse
Chamonix
Cluses
Faverges
La Clusaz
La Roche-sur-Foron
Les Gets
Rumilly
Sallanches
Seyssel
Thônes

Retrouvez toutes nos agences sur www.inextenso.fr

Paie

Conseil en création

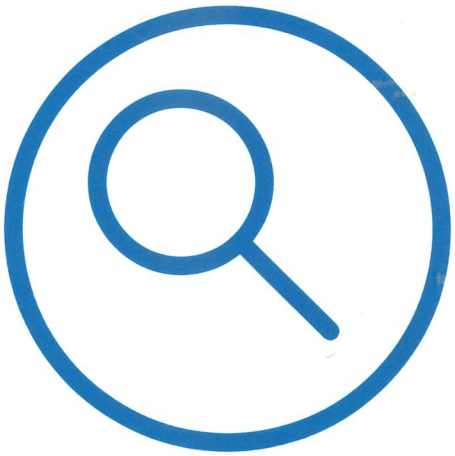

Audit

In Extenso

© 2019 In Extenso & Associés - Tous droits réservés